

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEAUD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents :* MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEAUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

*Absents excusés :* SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEAUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

*Absent représenté :* MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N° 2025/244 : Modalités de versement de la subvention à l'Office du Tourisme Intercommunal dans l'attente du vote du budget 2026**

**Vu** la délibération n°2017/42 du 30 janvier 2017 créant un Office de Tourisme Intercommunal, constitué sous la forme associative, pour exercer les missions d'accueil et de promotion du territoire dans le but d'accroître l'activité touristique du territoire,

**Vu** la délibération n°2020/75 du 08 juin 2020 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2020-2026 avec l'Office de tourisme intercommunal,

**Vu** le budget primitif 2025 ;

**Vu** la délibération 2025-114 du 17 avril 2025 fixant le montant de la subvention 2025 à l'Office de tourisme Intercommunal à 900 000 € ;

**Considérant** que dans l'attente du vote du budget 2026, il est proposé de retenir un montant prévisionnel 2026 à hauteur de la subvention 2025 soit 900 000 €.

**Considérant** qu'il convient d'assurer à l'Office du Tourisme Intercommunal une trésorerie suffisante pour faire face à ses dépenses mensuelles.

Il est proposé de verser la subvention mensuellement pour 2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'INDIQUER** que pour 2026, le montant de la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal s'élève provisoirement à **900 000 €** dans l'attente du vote du budget 2026.
- **DE PRÉCISER** que le versement de cette subvention sera mensualisé pour faire face à ses dépenses mensuelles.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

